

# MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE  
(DOMEX)



OUVRIERS NON QUALIFIÉS DES INDUSTRIES AGRO-  
ALIMENTAIRES



QUESTION MSY

**11 150** personnes exercent ce métier, soit **0,3 %** des emplois de la région en 2020

	Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif diminue entre 2008 et 2020	- 14 %	+ 7 %	184 sur 225
<b>Au regard des actifs en emploi dans l'ensemble des métiers</b>			
La part des femmes est moins importante	41 %	48 %	91 sur 225
La part des moins de 25 ans est plus importante	16 %	9 %	40 sur 225
La part des séniors est proche	29 %	30 %	102 sur 225
La part des non diplômés est plus importante	27 %	12 %	24 sur 225
La part des CAP-BEP est plus importante	41 %	23 %	57 sur 225
La part des emplois stables est moins importante	76 %	86 %	191 sur 225
Les temps partiels sont moins répandus	11 %	18 %	109 sur 225
Le secteur 'Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac' est 35,5 fois plus représenté en tant qu'employeur que pour l'ensemble des métiers et son poids dans l'emploi est de 74 %	74 %	2 %	

**1 840** demandeurs d'emploi recherchent un emploi dans ce métier, soit **0,3 %** de l'ensemble des demandeurs d'emploi

	Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif augmente entre 2017 et 2022	+ 2 %	- 8 %	71 sur 208
<b>Au regard des demandeurs d'emploi dans l'ensemble des métiers</b>			
La part des femmes est proche	48 %	52 %	87 sur 208
La part des demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) est proche	44 %	44 %	75 sur 208
La part des moins de 25 ans est proche	17 %	12 %	39 sur 208
La part des 50 ans et plus est proche	22 %	27 %	133 sur 208
La part des non diplômés est plus importante	27 %	14 %	18 sur 208
La part des CAP-BEP est plus importante	39 %	30 %	59 sur 208
La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est proche	8 %	9 %	82 sur 208
La part des bénéficiaires du RSA est proche	20 %	16 %	34 sur 208

Lorsque le métier est qualifié de «proche» ou «équivalent» à l'ensemble des métiers, cela signifie que l'écart est inférieur à 5 %.

Source : Insee - RP au lieu de résidence, Pôle emploi, Dares - Statistiques du marché du travail (STMT).